

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 048-214800567-20250520-DE2025_12-DE



Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
☎ 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 20/05/2025
date de convocation : 13/05/2025

n° de délibération : DE2025 - 12

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 9
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Rénovation du cimetière : plan de
financement et demandes de subventions**

Le vingt mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		ne participe pas au vote	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire présente les devis concernant la fourniture et mise en place d'un columbarium, d'un jardin du souvenir, d'un ossuaire et de la rénovation du caveau communal.

Le devis de l'entreprise « Graniterie du Gévaudan » a été retenu pour un montant de 19 496.74 € HT. Madame le Maire propose de valider le plan de financement de cette opération et les demandes de subventions s'y rapportant.

Madame BOUNIOL Muriel, conseillère municipale ayant des liens avec une des entreprises, se retire de la Salle et ne participe pas aux débats et au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant des dépenses HT : 19 496 €
ETAT : 9 748 €
Conseil Départemental : 5 849 €
Fonds propres : 3 899 €

SOLLICITE :

- auprès de l'Etat, une aide financière à hauteur de 9 748 €
- auprès du Conseil Départemental, une aide financière à hauteur de 5 849 €

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer tout document se rapportant à ce projet.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr